



vendredi 17 juillet 2026

Intrusion violente au SPIP de Fort de France

Le 15.07.26, nos collègues du **SPIP de la Martinique, au milieu ouvert de Fort de France** ont subi **l'assaut d'une personne armée** (arme blanche) déterminée, comme elle le disait sur YouTube, à "tuer des gens".

L'individu n'était pas un usager du service, pour autant les autorités judiciaires et les Forces de Sécurité Intérieure étaient informées du danger... mais pas le SPIP.

Hier, la DGAP tenait une réunion avec les organisations syndicales au sujet des **liens entre les SPIP, les Tribunaux Judiciaires et les FSI**. Rien dans le projet n'incluait une diffusion d'informations multilatérale.

L'agression de nos collègues de la Martinique démontre **l'importance de ces échanges réciproques**, car tenu dans l'ignorance, c'est par le seul **professionnalisme et le sang froid de nos collègues** que le pire a été évité.

Le **SNEPAP-FSU** salue le courage de nos collègues et leur assure tout son soutien.

Nous comptons sur l'accompagnement diligent de la DGAP et la DSPOM auprès de ces personnels, notamment via la protection fonctionnelle et le soutien psychologique adapté à la situation.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les SPIP du milieu ouvert sont le parent pauvre de la sécurité pénitentiaire. Le ministère de la Justice et la DGAP ont pourtant un savoir certain dans le domaine, en témoigne la sécurisation des tribunaux et l'entrée des établissements pénitentiaires.

Pour le **SNEPAP-FSU**, la DGAP a su travailler sur un PNLV (plan national de lutte contre les violences). Elle doit désormais **saisir la problématique des SPIP MO à bras le corps**, car à ce jour, les audits de sécurité en SPIP MO sont loin d'être généralisés.

La sécurisation des accueils, et plus généralement des locaux, est laissée pour compte :

- Outre les portiques, les SAS, la **formation** des agents d'accueil - à la gestion de la colère, des crises, à la communication non violente - n'est pas suffisamment modélisée.
Pour le **SNEPAP-FSU**, ce poste est pourtant primordial. Il est le premier contact avec l'utilisateur et une zone de susceptible tension à endiguer.
- Régulièrement les systèmes de **vidéoprotection** sont **mal placés** dans les locaux ou sous l'œil vigilant de personne ! Il convient de penser des dispositifs opérants.
- Des bureaux d'entretien sont encore sous-dotés en dispositif de sécurité d'urgence. Pour le **SNEPAP-FSU**, tous doivent bénéficier d'un **bouton d'alerte**.

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Quand les bilans de sécurité existent, en sont exclues, souvent, les permanences délocalisées. Et ils s'intéressent peu aux déplacements des professionnels hors du service (VAD, enquête employeur, etc.). Dans ce cadre, le **binôme** doit être la règle.

Les agents de surveillance électronique sont munis de dispositif de sécurité. Quid de leur généralisation à tous les personnels tenus de se transporter hors du SPIP ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, des **protocoles d'intervention rapide des FSI** doivent être généralisés. Aujourd'hui, s'ils sont envisagés, les réaménagements nécessaires à leur mise en œuvre ne sont pas à l'ordre du jour.

Enfin, adapter la réception du public nécessite une évaluation, et donc du temps et des pièces de procédure dont nous sommes de plus en plus souvent dépourvus. Cette perspective ne va pas s'améliorer quand on presse les services d'effectuer des affectations individuelles et des premiers entretiens rapides, sans l'embryon d'un dossier !

Faisons de la terrible agression de nos collègues du SPIP MO de Fort de France une exception et un apprentissage pour l'avenir.